

## Séance du 24 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.  
La séance a été publique

**Présents** : MM. François-Xavier LENOTTE - Jean-Pierre CHRZAN – Jean-Jacques LERCHE - Sébastien BANSE - Éric SCARLAKEN – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Marie-Louise DERAÏN - Isabelle BUISSART

**Absents excusés** : Guy BRIDAULT Marc HUART

**Procuration** : Mr HUART à Mme BUISSET

M. SCARLAKEN a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2019**

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I – Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation et la maîtrise des vitesses de la Grand' rue**

*Délibération n° 0021\_2019*

Madame le Maire résume ce qui a été dit lors des précédentes réunions concernant la Sécurité Routière. Elle a rencontré l'entreprise ayant en charge la signalisation. Un devis a été établi pour revoir le positionnement de cette signalisation. Elle expose le photo montage pour montrer les modifications.

#### **Remplacement signalisation horizontale et verticale.**

Concernant la Signalisation horizontale : Les passages piétons seront refaits en 2020 après les enrobés prévus en 2019 et 2020 ainsi que les trois zones arrêt de bus (école, place et route de Guise)

Dépose d'un dossier d'amende de Police pour le 29 mai. Les investissements sont pris en charges à hauteur de 75 % du HT.

Solution envisagée : 2 panneaux Eco flash (en continu sur système de batterie ou en alerte au passage d'un véhicule)

Concernant la Signalisation verticale : remplacement des poteaux pour des sections plus importantes pour résister au vandalisme. Déplacement de certains panneaux en accroche sur les poteaux ou le long des murs pour permettre une libre circulation des piétons.

Proposition de Changement de signalisation :

- rue de Lesdain passage en STOP avec pré signalisation en amont route de Crèvecœur (flash).
- rue d'Esnes passage en STOP avec la mise en place d'un flash
- au coin de la place passage en STOP au lieu du cédez le passage.
- Mise en place des panneaux voisins vigilants aux entrées de commune.

#### **Propositions adoptées à l'unanimité**

Les modifications proposées respectent les règles d'implantation réglementaires en adéquation avec les services du Département. Le principe est de pouvoir se mettre un peu plus en retrait et non en milieu des passages de trottoir en recherchant les points d'accroche sur poteaux existants.

Une réunion publique sera faite sur l'aspect de la sécurité avec la participation de la gendarmerie courant septembre pour ré évoquer les dispositifs voisins vigilants et la sécurité routière et piétonne.

Information de Mme le Maire d'une question faite auprès de NOREADE sur les aspects des curages des collecteurs et du réseau d'assainissement suite à des réclamations.

Mme Le Maire doit rencontrer le Département et Noréade concernant la structure de la chaussée (beaucoup de faiénçage) avant les travaux d'enrobés.

## **II – Annexe n° 3/2019 ARIL' Périscolaires et Avenant n° 1 à la Convention Tripartite**

*Délibération n° 0022\_2019*

Considérant la délibération n° 013\_2017 du 1<sup>er</sup> mars 2017 autorisant Madame le Maire à signer une convention pour l'accueil de loisirs avec l'UFCV

Considérant la convention signée avec ARIL' Périscolaires le 6 mars 2017

Considérant l'annexe n° 1-2017 et n° 2-2018 à la convention de service tripartite d'un CLSH signée le 01/01/2017

Considérant que ARIL' Périscolaires donne entière satisfaction.

Madame le Maire propose de signer l'annexe n° 3-2019 à la convention du 6 mars 2017. Elle propose également de signer l'avenant n° 1 à la convention qui étendra le CLSH aux petites vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'annexe n° 3-2019 ainsi que l'avenant n° 1 de la convention avec ARIL' Périscolaires et la commune d'Awoingt.

## **III – Nouvelles Adhésions au SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux des 12 Novembre et 14 Décembre 2018**

*Délibération n° 0023\_2019*

Lors des réunions de son Comité Syndical des 12 novembre et 14 décembre 2018, le SIDEN-SIAN a adopté à l'unanimité :

- **Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne)** regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY **avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**

Conformément aux dispositions du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées et doivent se prononcer sur ces nouvelles adhésions dans un délai de 3 mois.

**Adopté à l'unanimité**

## **IV– Retrait du SIDEN SIAN de la commune d'Auxi le Château (Pas de Calais) – Comité Syndical du 22 mars 2019**

*Délibération n° 0024\_2019*

La commune d'Auxi-le-Chateau adhère au SIDEN-SIAN en 2016 pour les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif (ANC) et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. Par délibération du 15 février 2018, la Communauté de Communes Ternois Com a décidé, par un souci d'homogénéité du service d'ANC qu'elle mettait en place, de solliciter le retrait de cette commune du SIDEN-SIAN pour l'ANC, Auxi-le-Chateau demeurant membre du SIDEN-SIAN pour les trois autres compétences.

Conformément aux dispositions du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées et doivent se prononcer sur ce retrait dans un délai de 3 mois.

**Adopté à l'unanimité**

## **V – Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2020**

*Délibération n° 0025\_2019*

Madame le Maire informe l'Assemblée que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 15 février 2020. Pour mener à bien ce recensement, un partenariat est instauré entre l'INSEE et la Commune pour la mise en œuvre des enquêtes de recensement. Ce partenariat se traduit par des obligations pour chaque partenaire, obligations fixées par la Loi, les Décrets et Arrêtés qui lui sont associés. A ce titre, la commune se doit de désigner pour les opérations de recensement un coordonnateur communal. Mme le Maire propose nommer au poste de coordinateur communal Dominique HEGO, adjoint administratif.

**Adopté à l'unanimité.**

## **VI – Questions diverses**

- ✓ Réunion à la rentrée scolaire avec la CAC et Orange sur le thème de la fibre optique.
- ✓ Dossier d'appel d'offre pour les chemins suite à la décision d'engagement en réunion budgétaire
- ✓ Recrutement à faire pour le remplacement de Mme FALDOR en fin de contrat PEC pour la garderie et la cantine. Remerciement pour les bénévoles ayant assurés l'intérim pendant les absences de Mme FALDOR (**Isabelle BUISSART, Sandrine CANONNE, Virginie LARDEZ, Françoise LERCHE, Christelle SEGUIN**)
- ✓ **Rue du Borniava** : Le terrain a été aménagé et semé (ent Sanchez et ent Buissart) et la haie champêtre plantée. Participation de Mr Bridault et Mr Lenotte pour ce chantier.
- ✓ **Eglise** : nettoyage des gouttières réalisé par l'entreprise Quignon  
  
Intervention prochaine de l'entreprise LEPERS pour l'enlèvement des déchets organiques des pigeons et pose de grillage
- ✓ Devis en cours pour le curage des drains des chemins d'accès traversant le ruisseau de Borniava
- ✓ **Ecole** : Le dossier de subvention pour l'école numérique en ruralité déposé pour le compte du SIVU RPI les hauts du Cambrésis a été accepté. Equipement pour les 3 écoles du RPI.
- ✓ **Point sur le parc photovoltaïque** : Mme le Maire insiste sur son action auprès de la CAC pour rendre l'accès provisoire en accès définitif pour éviter un transit accru d'engins agricoles sur la Grand Rue et sur la liaison entre Séravillers et Niergnies. Elle a également abordé à plusieurs reprises lors de réunions la question de l'IFER photovoltaïque, différent de l'éolien (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) : taxe perçue au profit des collectivités territoriales dont une partie, en principe, est reversée à la commune d'implantation.  
A ce jour, aucune réponse.

Mme le Maire et Mme Gosselet, maire de Niergnies ont rencontré Mr Villain récemment qui souhaite diligenter une étude pour l'aménagement du site ainsi que Mr Liénard sur place.

Actuellement, la pose des jalons des parties où vont s'implanter les panneaux est en cours ainsi que les forages pour les études pyrotechniques. Le prochain permis est celui situé au sud près de la zone écologique côté Niergnies. Une réunion d'information a eu lieu en mairie de Séranvillers avec l'entreprise Sun'r, les représentants de la CAC, Mme le Maire de Niergnies, Mr Briffaut géomètre et les agriculteurs pour évoquer l'organisation des travaux et notamment les accès provisoires au chantier et aux champs. Les négociations sont en cours.

**Calendrier des manifestations :**

- Fête communale du jeudi de l'ascension 30 mai
- Fête des voisins le samedi 22 juin sur la place ou au terrain de foot et en cas de repli pour intempéries à la salle des fêtes
- Cérémonie du 14 juillet
- Voyage organisé par le comité des fêtes à PAIRIDAIZA
- L'AJR organise un forum santé à la salle des fêtes le 22 juillet.
- Des démarches sont en cours avec les scènes du Haut Escaut pour créer une animation (concert par exemple)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures.